



médiaperformances

Encourager, notamment à travers nos médias, une consommation plus responsable, accessible à tous

NOTE DE CADRAGE

- APPEL À PROJET -

Destiné aux entreprises de l'ESS



CONTEXTE

Dans un contexte d'inflation et de crise du pouvoir d'achat, de plus en plus de Français ont recours à l'aide alimentaire pour se nourrir (Rapport des BA 2023). En France, 9,3 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14,7 % de la population française ; 31,3 % des étudiants vivent en dessous du seuil de pauvreté ainsi que 7,6 % des retraités ; un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre et 33,6 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont dans le besoin, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population (Rapport de l'Insee, 2019).

OBJECTIF

À travers ses différents projets soutenus, la programme 1% for Care soutient toute l'année des projets pour encourager une consommation responsable et pour que les personnes les plus en difficulté puissent accéder à une alimentation de qualité.

CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Qui peut déposer un dossier

- Votre structure doit relever de l'ESS au sens de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 à l'exclusion des associations, fondations, mutuelles et coopératives de l'ESS. Sont concernées les entreprises de l'ESS.
- Votre structure doit porter un projet d'intérêt général et d'utilité sociale, non lucratif ou à lucrativité encadrée, et géré de manière désintéressée
- Votre structure doit avoir au moins 1 an d'existence juridique et présenter un projet en cours de réalisation ou en phase d'amorçage à la date de candidature
- Votre structure doit avoir son siège social en France et exercer ses activités au profit d'une action réalisée en France

2. Quels sont les critères de sélection

Les projets doivent encourager une consommation plus responsable et accessible à tous dans le domaine alimentaire et les produits de grande consommation en France.

Les projets doivent avoir des objectifs précis et présenter les indicateurs qui permettront d'évaluer l'impact de l'action.

3. Période

L'AAP se déroule sur l'année 2024 avec un dépôt des dossiers ouvert du 26 février au 30 avril, pour un rendu des projets qui bénéficieront de financement en septembre.

COMMENT REpondre

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne. Vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur www.mediaperformances.com.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel ne sera pas étudié.

Vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse : rse@mediaperf.com

